Nations Unies E/CN.6/2003/9

Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2002
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme
Quarante-septième session
3-14 mars 2003
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
Suite donnée aux résolutions et décisions du Conseil économique et social

Lettre datée du 31 octobre 2002, adressée à la Présidente de la Commission de la condition de la femme par le Président du Conseil économique et social

La session de juillet 2002 du Conseil économique et social a confirmé que ce dernier jouait un rôle de plus en plus dynamique dans l'application du programme des Nations Unies pour le développement, tel que défini lors des conférences des Nations Unies tenues depuis les années 90, en particulier le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey et le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg.

Tenu entre les conférences de Monterrey et de Johannesburg, le débat de haut niveau a permis de mobiliser un soutien politique aux objectifs en matière de santé et d'éducation définis lors du Sommet du Millénaire et d'autres conférences et a débouché sur l'adoption d'une déclaration ministérielle concernant la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement (E/2000/L.13). Cette déclaration a posé en termes concrets les politiques et moyens nécessaires à la mise en oeuvre des objectifs pertinents du Millénaire en matière de développement et permis d'orienter les futurs travaux de la Commission ayant trait à la santé et à l'éducation, ainsi qu'au renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Je voudrais en particulier aborder certaines des décisions importantes prises par le Conseil concernant les commissions techniques. Une liste de ces résolutions, conclusions concertées et décisions adoptées par le Conseil et appelant les commissions techniques à se prononcer de manière spécifique se trouve ci-jointe à des fins de référence (voir annexe). Je tiens notamment à appeler votre attention sur les conclusions concertées 2002/1 du débat consacré aux questions de coordination par le Conseil sur la manière de renforcer davantage le Conseil économique et social, en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a

* E/CN.6/2002/L.9.

02-73578 (F) 181202 181202

été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire (E/2002/L.35). Au paragraphe 13 de ces conclusions, le Conseil a appelé les commissions techniques à s'affirmer davantage en tant que principales instances techniques de suivi et d'examen des conférences et réunions au sommet des Nations Unies et les a invitées à contribuer aux travaux sur les thèmes généraux du débat consacré aux questions de coordination et du débat de haut niveau du Conseil, dans la mesure où ils portaient sur leur domaine d'activité. En outre, au paragraphe 21, le Conseil a demandé que les rapports des commissions techniques soient centrées sur des questions de fond et fassent ressortir les problèmes de coordination, de cohésion et d'harmonisation appelant l'attention du Conseil. Le Conseil examinera les résultats obtenus par les commissions techniques sur la base de leurs rapports et du rapport de synthèse portant sur leurs travaux.

Dans sa résolution 2002/23, le Conseil a appelé les commissions techniques à redoubler d'efforts en vue d'intégrer les perspectives sexospécifiques à leurs travaux (par. 5) et de ne pas relâcher leurs efforts en vue d'articuler les perspectives sexospécifiques sur les questions thématiques inscrites à leurs programmes de travail pluriannuels ou sur leurs thèmes annuels (par. 6). Il leur a également demandé de renforcer leur collaboration avec la Commission de la condition de la femme et encouragé celle-ci à continuer de s'efforcer de mettre en relief les perspectives sexospécifiques dans les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires (par. 8). Le Conseil a également appelé les bureaux de ses organes subsidiaires à étudier le meilleur moyen de faciliter l'examen des perspectives sexospécifiques dans leurs travaux (par. 7 et 8).

Je vous serais obligé de bien vouloir appeler l'attention de votre commission sur ces recommandations pratiques et prendre les mesures nécessaires pour les mettre en oeuvre. Je voudrais également vous inviter à porter à l'attention du Conseil, dès que vous le pourrez à l'issue de la session, toutes mesures spécifiques de suivi que votre Commission aura prises. Comme vous le savez, les éléments nouveaux et questions pertinentes seront examinés lors de la prochaine session du Conseil économique et social. Je me mettrai en rapport avec vous dès que le Conseil aura arrêté les thèmes du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination de 2003 afin que nous puissions décider de la meilleure façon pour la Commission de la condition de la femme de contribuer aux travaux du Conseil sur ces questions.

Je voudrais enfin saisir l'occasion qui m'est donnée pour vous remercier de nouveau d'avoir participé à la réunion du Conseil en juillet ainsi qu'à la réunion entre le bureau et les présidents de toutes les commissions. Je me félicite de pouvoir poursuivre cette collaboration et de toute suggestion que vous pourriez avoir sur la façon de renforcer l'interaction entre les commissions techniques et le Conseil, notamment lors de nos réunions conjointes. Votre coopération permettra de mieux coordonner les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires, facteur d'autant plus important que nous abordons une phase clef axée sur la mise en oeuvre des récentes conférences.

(*Signé*) Ivan **Šimonović**

Annexe

Liste des résolutions et décisions adoptées par le Conseil en 2002 appelant un suivi de la part des commissions techniques

E/2002/L.13	Projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau soumis par le Président du Conseil sur la base de consultations officieuses
E/2002/L.35	Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire (conclusions concertées adoptées lors du débat consacré aux questions de coordination)
2002/23	Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2002/34	Conférence internationale sur le financement du développement

Le texte intégral de ces résolutions et décisions est disponible sur le site Web du Conseil économique et social <http://www.un.org/esa/coordination/ecosoc>.